



Noyers
sur serein

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 5 février 2010 à Noyers à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Marc Domingo, Maire de Noyers.

Présents : 11 conseillers municipaux

Absents : N. Labosse pouvoir à M. Domingo – D. Simonnet pouvoir à G. Rougier – E. Landrier

Secrétaire de séance : J. Riotte

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

Le maire propose que soient portés quatre points supplémentaires à l'ordre du jour : demande de subventions : Couvertures Mairie – Abat sons de l'Église – DGE aire de jeux – Facturation de l'eau aux propriétaires.

1. Demandes de subventions (travaux complémentaires mur de Venoise)

Travaux suspendus provisoirement par la DDT aux fins de renforcer la sécurité de l'ouvrage, la DDT préconise des travaux supplémentaires (confortage par clouage). Considérant que ces travaux correspondent à une tranche fonctionnelle différente de ceux déjà réalisés et au vu de l'estimation prévisionnelle de la DDT pour la partie haute 33 295 € ht et pour la partie basse 40 090 € ht, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de demander une DGE (30%) ainsi qu'au Département (20%), le reste étant à la charge de la commune.

2. Aides publiques pour exposition au musée

Monsieur Giovannelli informe que l'exposition temporaire cette année est celle de Madame Danielle Chanut "de singularitez et chimères" il s'agit de masques en plumes et de livres détournés, celle-ci aura lieu de juin à octobre 2010. Le coût de cette exposition sera de 10 800 € ht. Le Département sera sollicité à hauteur de 30 %, la DRAC de 20 %, la Région de 20 % le reste venant des fonds propres de la commune pour 30 %. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité et charge le maire de solliciter les subventions. Monsieur Germain s'interroge sur la suite de cette exposition si les subventions ne sont pas accordées, il lui est indiqué qu'en ce cas la manifestation n'aura pas lieu. Monsieur Meunier souligne que l'éclairage au Musée est saturé.

3. Avenant à la convention d'occupation de la salle polyvalente par l'association A.D.N

Monsieur Giovannelli a rencontré Monsieur Matray, Président de l'Association ADN, celui-ci souhaite que le conseil revoie l'article 7 ainsi que l'article 8. Le conseil après en avoir délibéré décide de proratiser le tarif de location de la salle en cas d'annulation d'une séance pour cause involontaire (maladie, jours fériés, intempérie) sous condition qu'elle soit signalée 8 heures avant la séance. Concernant le chauffage celui-ci restera dû. L'article 8 reste inchangé.

4. Délimitation du périmètre de vitesse limitée (création d'une zone 30)

Monsieur Giovannelli fait part au conseil que plusieurs personnes se sont plaintes de la vitesse excessive dans Noyers. Les panneaux aux entrées de ville "rouler au pas" n'ayant aucune force juridique, le conseil décide à l'unanimité de créer une zone 30. La DDT sera consultée conjointement avec la Commission Communale chargée du projet pour définir le périmètre concerné par cette mesure.

5. Aires de stationnement (projet DOCOMO)

Monsieur Domingo fait part au conseil qu'il a été soulevé le problème de parking pour le projet hôtelier lors d'une réunion avec Monsieur le Sous Préfet. La commune doit prendre des engagements d'aménagements. Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité de mettre dans l'opération cœur de village l'aménagement du parking de la salle polyvalente.

6. Cœur de village + présentation de l'architecte sélectionné

Monsieur Giovannelli souhaite apaiser les rumeurs au sujet du choix de l'architecte concernant l'opération cœur de village. Un appel d'offres a été lancé, trois architectes ont répondu, la commission d'appel d'offres s'est réunie et une évaluation a été faite selon les critères choisis. Le cabinet DUSOLLE de Joigny a été retenu pour un montant de 65 504,92 € ttc. Monsieur Giovannelli invite les conseillers à consulter les dossiers en Mairie. Monsieur Robert demande si c'est la commission d'appel d'offres qui fait le choix ou le conseil municipal. C'est la commission d'appel d'offres.

7. SIET : adoption nouveaux statuts

A la demande du Syndicat Intercommunal d'Énergie du Tonnerrois, il est demandé la modification de l'article 2 "Compétences du Syndicat" - Proposition aux délégués de transférer des communes au SIET, les compétences induites pour les seules énergies renouvelables. Le conseil approuve à l'unanimité les nouveaux statuts.

8. Tarif de la taxe de séjour

Le Syndicat Mixte du Tonnerrois dans sa séance du 16 octobre 2008 a décidé la modification tarifaire de la taxe de séjour. La commune est concernée par l'aire naturelle, celle-ci passe de 0,15 € à 0,20 € par personne et par nuitée. Cette taxe est perçue du 1^{er} avril au 31 octobre et doit être reversée avant le 31 décembre de chaque année.

9. Rémunération des agents recenseurs

Tenant compte de la dotation forfaitaire de l'Etat attribuée pour le recensement de la population, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que les agents recenseurs soient rémunérés selon la base INSEE en fonction du nombre de questionnaires à savoir : 1.71 € par habitant, 1.13 € par logement ; leurs frais kilométriques et temps de formation (deux demi-journées) seront également pris en charge

10. Toiture Mairie

Vu le mauvais état de la couverture de la Mairie et considérant l'urgence des travaux estimés à 48 772 €, le conseil décide à l'unanimité de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DRAC, s'agissant d'un bâtiment inscrit, et du Conseil Général.

11. Abat Sons

Considérant que les projets de téléphonie ne seront pas réalisés au clocher, solutions qui avaient été privilégiées depuis des années, qui auraient permis de refaire les abat-sons au frais du prestataire, la commune se doit, vu la dangerosité de ceux-ci, de lancer les travaux estimés à 27 464 €. Le conseil charge le maire de solliciter des subventions (DRAC- Conseil Général).

12. Aire de Jeux.

Une subvention pour l'aménagement de l'aire de jeux du Pré de l'Échelle sera demandée.

13. Facturation eau

Sur proposition de Monsieur Meunier, il sera désormais envoyé aux propriétaires les factures d'eau de leur locataire.

Ces mesures sont prises pour réduire les restes à recouvrer. Le conseil accepte cette nouvelle disposition à 9 voix pour - 2 abstentions.

14. Points divers

Monsieur Meunier informe le conseil que c'est le Conseil Général qui reprend le dossier de la téléphonie mobile, il a rencontré une personne la semaine dernière pour définir plusieurs zones pouvant accueillir un relais.

Tour de Table

Madame Saonit demande si le projet Docomo avance. Monsieur Domingo informe le Conseil Municipal qu'une réunion avec Monsieur le Sous -Préfet et plusieurs instances a eu lieu courant janvier, un permis global avait été déposé courant novembre 2009, il a été demandé un permis de construire individuel pour chaque projet.

Parole dans le public.

Monsieur Benjamin souligne le manque d'éclairage sur les parkings de la salle polyvalente et de la Corvée et demande s'il n'est pas possible de mettre des éclairages avec œil électronique.